



16 juillet 2024

(24-5171)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES, D'ANIMAUX
ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS
ET DÉCISIONS DE L'ORD PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 15 juillet 2024 et adressée par la délégation de l'Indonésie au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie présente ce rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD dans les différends DS477/DS478 conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

En ce qui concerne la mesure 18 relative à l'autosuffisance, l'Indonésie indique qu'elle a apporté d'importants ajustements à la disposition pertinente en supprimant la mesure contestée par l'adoption de la Loi n° 6/2023, qui a remplacé la Loi n° 2/2022 sur la création d'emplois.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre les décisions et recommandations de l'ORD sur les mesures 1 à 17, l'Indonésie a modifié un certain nombre de règlements du Ministère de l'agriculture et du Ministère du commerce pour remédier à tous les problèmes liés aux régimes d'importation de produits horticoles, d'animaux et de produits d'origine animale.

L'Indonésie estime que ces modifications ont également abouti à la suppression des mesures contestées, à savoir les restrictions relatives à la période de récolte, les prescriptions de réalisation des importations, les prescriptions relatives au délai de six mois après récolte, le prix de référence et la prescription relative aux achats sur le marché intérieur.

Les efforts constants déployés par l'Indonésie pour se conformer aux décisions et recommandations de l'ORD montrent que le pays est disposé et s'engage à éliminer tous les obstacles au commerce et à établir un régime d'importation non restrictif et transparent.

L'Indonésie est prête à dialoguer avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande afin de trouver des solutions positives aux différends.
